

## DESCRIPTION

Les Élèves Officiers Pilotes de l'Aéronautique Navale (EOPAN) sont recrutés au titre d'un engagement initial dans les équipages de la flotte.

A l'issue de leur formation, ils servent en qualité d'officier spécialisé de la Marine.



## FONCTION

Les EOPAN peuvent être :

- pilotes de chasse (sur Rafale et Super Etendard) ;
- pilotes de multimoteurs (sur ATL2, Falcon 50, Xingu...) ;
- pilotes d'hélicoptères (sur Lynx, Panther, Super-Frelon, NH 90...).

## CARRIÈRE

L'Élève Officier Pilote de l'Aéronautique Navale est recruté dans le corps des officiers mariners des équipages de la flotte. L'obtention du Brevet de pilote du 2<sup>ème</sup> degré lui permet d'accéder immédiatement au corps des officiers sous contrat de la spécialité pilote de l'aéronautique navale.

Tout au long de sa carrière, il accèdera à différents stades de qualification.



## LA FORMATION

Pilote d'Avion

Pilote d'hélicoptère

**TRONC COMMUN (2 MOIS - LANVEOC-POULMIC)**  
Formation militaire et maritime  
Sélection et initiation au pilotage : Ecole navale et Ecole d'initiation au pilotage

**FORMATION DE PILOTE**  
**Cours théorique d'aéronautique**  
(7 mois - Salon-de-Provence)  
**Instruction en vol à l'École de Pilotage de l'Armée de l'Air**  
(6 mois -Cognac)

**FORMATION DE PILOTE**  
**Dax (11 mois)**  
**Lanvéoc-Poulmic**  
(12 mois)  
**Instruction et entraînement au sol au Centre d'Entraînement et d'Instruction**  
**Cours de navalisation : techniques de pilotage dans un environnement maritime à l'École de spécialisation sur hélicoptères embarqués**

**BREVET DE PILOTE MILITAIRE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

Phase de spécialisation

**PILOTE DE CHASSE**  
Salon de Provence  
(4 mois)  
Etats-Unis (NAS Meridian)  
(16 mois)

**PILOTE MULTIMOTEUR**  
École commune Air/Marine  
(10 mois)  
École du Personnel Volant de Nîmes-Garons (adaptation à l'environnement)  
(3 mois)

**BREVET DE PILOTE MILITAIRE DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ**

**MACARON DE PILOTE**



## AFFECTATIONS POSSIBLES

Les EOPAN peuvent être affectés sur toutes les bases aéronautiques de la Marine en métropole ou outre-mer et sur certains bâtiments porteurs d'aéronefs.



## LA RECONVERSION

Après sa carrière militaire, l'EOPAN peut se reconverter :

- comme pilote de l'aviation civile ;
- passer certains concours des emplois réservés de la fonction publique ;
- plus généralement, faire valoir ses compétences acquises dans le secteur de l'aéronautique.

La Marine met à sa disposition tout un processus (entraînement à l'entretien, stage, bilan professionnel etc...) pour faciliter le retour à la vie civile.

## LA SOLDE

La rémunération annuelle est d'environ 13 000 euros dès la première année, puis évolue en fonction du grade. A cela s'ajoute une réduction de 75% sur le réseau SNCF ainsi que des primes diverses selon les affectations.

Dès l'obtention du Brevet de pilote militaire du 1<sup>er</sup> degré, l'EOPAN perçoit une indemnité spéciale "solde à l'air", à hauteur de 25 % de la solde de base.

Il bénéficie par ailleurs de bonifications d'annuités au titre des heures de vol effectuées.

## SÉLECTION

Conditions initiales pour un dépôt de candidature EOPAN :

- être titulaire du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent ;
- être âgé de plus de 17 ans et de moins de 23 ans à la date de dépôt de candidature ;
- être de nationalité française ;
- être médicalement et physiquement apte ;
- avoir un bon niveau d'anglais\* ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une radiation d'une des écoles du personnel navigant des armées.

Les candidats sont sélectionnés à l'issue d'un ensemble d'épreuves regroupées en deux phases :

- présélection avant engagement (tests psychologiques, épreuve d'anglais, épreuves sportives, épreuves sur simulateur d'évaluation d'aptitude au pilotage, entretiens..) ;
- sélection en vol (cours au sol, vols) se déroulant à l'école d'initiation au pilotage (EIP/50S), basée à Lanvéoc-Poulmic.

Les candidats sélectionnés poursuivent leur cursus de formation par des vols de pré-orientation par filière, à l'issue desquels ils sont orientés vers un cursus de formation " avion " ou " hélicoptère ".

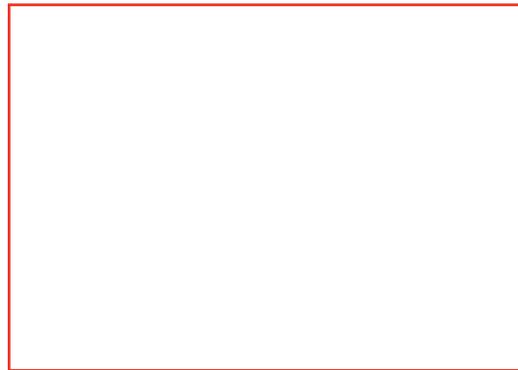
La durée de l'engagement initial dans les équipages de la flotte est fixée à 10 ans mais dès l'obtention du Brevet de pilote du 2<sup>ème</sup> degré, les EOPAN souscrivent un contrat d'élève officier sous contrat (OSC) d'une durée de 8 ans.

\* Le cas échéant, un stage de perfectionnement en langue anglaise, à titre personnel, est vivement recommandé pour ne pas essayer un échec lors de la présélection.



Les orienteurs des bureaux sont à votre disposition pour vous renseigner sur tous les recrutements dans la Marine. N'hésitez pas à les interroger ; ils disposent aussi de documents audiovisuels sur les différentes spécialités, demandez à les visionner.

Pour contacter le BICM le plus proche de chez vous :

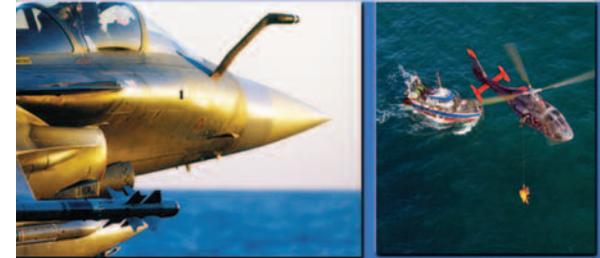


Internet :  
[www.marinerecruite.gouv.fr](http://www.marinerecruite.gouv.fr)

E-mail :  
[sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr](mailto:sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr)

N° Azur :  
0 810 501 501 (prix d'un appel local)

## Marine nationale



### Pilote de l'aéronautique navale



ÉLÈVE OFFICIER PILOTE DE  
L'AÉRONAUTIQUE NAVALE



# Pilote

Edition : 2004 - Ce dépliant est destiné à l'information du futur candidat. Il ne saurait être considéré comme un document contractuel.